

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Information réglementée diffusée le 14 mai 2020

Conformément à l'article 25 des statuts de la société, les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le **lundi 15 juin 2020 à 16 heures**, au siège social de la société.

Compte tenu de la pandémie du Covid-19 et des mesures et recommandations prises par les autorités (Arrêté Royal du 28/04/2020 prolongeant jusqu'au 30 juin 2020, la date d'effet de l'A.R. de pouvoirs spéciaux n° 4 du 09/04/2020), les participants à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devront exercer leurs droits en accordant une procuration avant l'Assemblée à un mandataire désigné par la Société (Madame R. Thirion) ou en remplissant le formulaire de vote à distance, conformément aux instructions reprises dans le formulaire mis à disposition sur le site de la société. Ce formulaire devra parvenir à la société le 11 juin 2020 au plus tard. **La participation physique à l'assemblée générale n'est pas admise.** Les actionnaires pourront lire dès maintenant les communiqués éventuels sur le site Internet de la société.

Nous vous rappelons aussi que les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit préalablement à l'assemblée générale ordinaire par fax (04/358.23.83), par courriel (jacques.janssen@neufcour.com) ou par courrier au siège de la société à l'attention de M. J. Janssen. Les questions doivent parvenir au plus tard le 11 juin 2020.

Les réponses des membres du Conseil d'administration figureront sur le site Internet de la société au plus tard le jour de l'assemblée générale, à 12 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1. Prise de connaissance du Rapport de Gestion** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2019, combiné à la **Déclaration de gouvernement d'entreprise** de la société, établis par le Conseil d'Administration.
- 2. Présentation du Rapport de Rémunération pour l'année 2019**
Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : approbation du Rapport de Rémunération relatif à l'année 2019.
- 3. Prise de connaissance des Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels statutaires et pour les comptes consolidés de l'exercice 2019.
- 4. Présentation et approbation des comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019** et affectation du résultat.
Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : approbation des comptes annuels de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2019.
- 5. Décharge aux administrateurs**
Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : décharge donnée, individuellement, aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.
- 6. Décharge au Commissaire**
Le Conseil d'Administration propose la décision suivante : décharge donnée au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé.
- 7. Désignation du mandat du commissaire**
Le Comité d'Audit propose la décision suivante : désignation du mandat de commissaire pour une durée de 3 ans, le mandat venant à échéance à l'assemblée générale de 2023, pour des émoluments annuels maximum de 13.200 € (HTVA) pour les comptes sociaux et 14.300 € (HTVA) pour les comptes consolidés en IFRS.

1. Conditions d'admission à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2020

A. Confirmation de participation

Tout actionnaire qui a l'intention d'assister à l'assemblée générale doit le notifier au plus tard le 09 juin 2020 à minuit soit par courriel (roseline.thirion@neufcour.com), soit par courrier. Il doit en outre se soumettre à la procédure d'enregistrement décrite au point B.

B. Enregistrement des actions

Conformément à l'article 7:134 du Code des Sociétés et Associations, les propriétaires d'actions nominatives ou dématérialisées doivent procéder, pour assister à l'assemblée générale ordinaire et y exercer le droit de vote, à l'enregistrement comptable de celles-ci à leur nom, au plus tard le 1^{er} juin 2020 soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription aux sièges et agences de la BNP Paribas Fortis, sans qu'il doive être tenu compte du nombre d'actions détenues par l'actionnaire au jour de l'assemblée générale ordinaire.

Avant l'assemblée, l'actionnaire remettra à la société, une copie de l'attestation délivrée par la BNP Paribas Fortis certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, pour lequel il a déclaré vouloir participer à l'AG Ordinaire.

Seules les personnes actionnaires à la date du 1^{er} juin 2020 (date d'enregistrement) seront admises à participer et à voter lors de l'AG Ordinaire.

2. Droit d'insertion des sujets à l'ordre du jour et de dépôt des propositions et de dépôts de propositions de décision

Un ou plusieurs actionnaires possédant au moins 3 % du capital social peuvent requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la société au plus tard le 22 mai 2020 par courrier ordinaire à l'attention de M. J. Janssen ou par courriel : jacques.janssen@neufcour.com. Le cas échéant, la société publiera un ordre du jour complété au plus tard le 30 mai 2020. De plus amples informations relatives aux droits susmentionnés et leurs modalités d'exercice sont disponibles sur le site internet de la société (www.neufcour.com).

3. Droit de poser des questions

Les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit aux administrateurs et au commissaire préalablement à l'assemblée générale ordinaire. Ces questions peuvent être posées par fax (04/358.23.83), par courriel (jacques.janssen@neufcour.com) ou par courrier au siège de la société à l'attention de M. J. Janssen. Les questions doivent parvenir au plus tard le 11 juin 2020.

4. Procurations

Tout actionnaire ayant le droit de vote qui ne désire pas voter à distance peut participer à la réunion en s'y faisant représenter par le mandataire désigné par la société. Un modèle de procuration peut être téléchargé sur le site internet de la société (www.neufcour.com) ou demandé par écrit au siège de la société. La notification de la procuration à la société doit se faire au plus tard le 11 juin 2020 par écrit ou par voie électronique à l'adresse : roseline.thirion@neufcour.com.

5. Documents disponibles

La présente convocation et les autres documents relatifs à cette assemblée générale ordinaire, dont le rapport annuel et les formulaires de procuration et les statuts, sont disponibles sur le site internet de la société www.neufcour.com. Ils peuvent également être obtenus en écrivant à la Compagnie Financière de Neufcour, 26 rue Churchill, 4624 Romsée, à l'attention de Mme R. Thirion.

Le Conseil d'Administration